

République française**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010****Nombre de conseillers**

- en exercice :	18
- présents :	15
- pouvoirs :	2
- abstentions :	0
- votants :	17
- pour :	17
- contre :	0

**Date de convocation**

19 février 2010

**Date d'affichage**

26 février 2010

L'an deux mil dix et le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de MONTAGNY s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GERGAUD, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BAUDUIN, Josette CARTIER, Jacqueline PONE-VANHAUWAERT, Michelle SIBILLE et Marie-Claire TEDESCHI ;  
Messieurs Alain BESSON, Jean-Claude BRACHET, Pierre FOUILLAND, Jean-Louis GERGAUD, Roland NIKITAS, Jean Marc PROST, Gérard RAVEL, Raffael RIGNANESE, Lionel SAYLLAC et Daniel VAUGE.

Pouvoirs : de Valérie GRENIER à Michelle SIBILLE,  
de James CAZE à Jean-Louis GERGAUD.

Absents : Stéphane GAUMOND.

Secrétaire de séance : Madame Josette CARTIER.

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

---

**OBJET : *Election d'un délégué titulaire et suppléant de la Commune auprès de la Communauté de communes de la Vallée du Garon (C.C.V.G.)***

---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2008-023 du conseil municipal du 25 mars 2008 procédant à l'élection des 4 délégués titulaires et des 4 délégués suppléants de la commune auprès de la C.C.V.G.

Monsieur le Maire précise que suite au décès de Madame Françoise DUREAU, 2<sup>ème</sup> déléguée titulaire à la C.C.V.G., il convient de pourvoir à son remplacement et donc de procéder à l'élection d'un nouveau membre titulaire et éventuellement d'un nouveau membre suppléant parmi le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L. 5211-7 du Code général des Collectivités territoriales :

- ces délégués sont élus par le Conseil municipal parmi ses membres au scrutin uninominal à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire propose en conséquence à l'assemblée de procéder à l'élection des délégués titulaire et éventuellement suppléant de la Commune appelés à remplacer Madame Françoise DUREAU auprès de la Communauté de communes de la Vallée du Garon selon les modalités sus-indiquées.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-7 ;

vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée du Garon ;

***DÉCIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés, de PROCÉDER à l'élection d'un délégué titulaire et éventuellement d'un délégué suppléant de la Commune de Montagny auprès de la Communauté de communes de la Vallée du Garon selon les modalités prévues par l'article L. 5211-7 susvisé ;***

**Election du 2<sup>ème</sup> délégué titulaire, en remplacement de Madame Françoise DUREAU :**

Madame Josette CARTIER s'est seule portée candidate à cette élection.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Nombre de conseillers municipaux présents :	15
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	17
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	10

Nombre de suffrages obtenus par Madame Josette CARTIER : 17

*Madame Josette CARTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, a été élue 2<sup>ème</sup> déléguée titulaire de la Commune de Montagny auprès de la Communauté de communes de la Vallée du Garon, en remplacement de Madame Françoise DUREAU;*

*Election du 2<sup>ème</sup> délégué suppléant, en remplacement de Madame Josette CARTIER :*

Madame Véronique BAUDUIN s'est seule portée candidate à cette élection.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	18
Nombre de conseillers municipaux présents :	15
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	17
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	10

Nombre de suffrages obtenus par Madame Véronique BAUDUIN : 17.

*Madame Véronique BAUDUIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, a été élue 2<sup>ème</sup> déléguée suppléante de la Commune de Montagny auprès de la Communauté de communes de la Vallée du Garon ;*

*En conséquence, les 2<sup>ème</sup> délégués titulaire et suppléant de la Commune de Montagny auprès de la Communauté de communes de la Vallée du Garon sont :*

*2<sup>ème</sup> délégué titulaire*

*Madame Josette CARTIER*

*2<sup>ème</sup> délégué suppléant*

*Madame Véronique BAUDUIN*

*Il est RAPPELÉ que la présente élection est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans les cinq jours conformément aux dispositions de l'article R.119 du Code électoral.*

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 25 février 2010

Jean-Louis GERGAUD - MAIRE DE MONTAGNY  
Pour extrait certifié conforme

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 26 février 2010

MONTAGNY, le 26 février 2010

Jean-Louis GERGAUD  
MAIRE DE MONTAGNY